

Réf. OAI : Activ/Del/CNCD/LEischen PropositionsOAI FeuilleRouteCNCD 20140203

Monsieur Tom EISCHEN
Commissaire du Gouvernement à l'Energie
Ministre de l'Economie et du Commerce
extérieur
19-21, Boulevard Royal
L-2914 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 3 février 2014

Objet : Propositions OAI concernant la feuille de route du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD)

Monsieur le Commissaire de Gouvernement,

Suite à une réunion interne du groupe de travail OAI ad hoc, nous avons l'avantage de vous transmettre la position de l'OAI quant à la version 02.3 du 31 janvier 2014 du projet de feuille de route du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD).

De manière générale, il importe que chaque thématique suivie par le CNCD soit placée sous la responsabilité d'un membre fondateur.

Il faudra suivre attentivement les résultats des études réalisées par l'Observatoire de la Compétitivité et en tenir compte dans les actions du CNCD.

Vous trouverez ci-après **en gras** des propositions d'amendement et *en italique* les remarques et suggestions de l'OAI quant à la version 02.3 du projet de feuille de route du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD).

0 Objet

-/-

1 Finalités et Objectifs

-/-

2 Actions

Pos. 1.1 Construction durable au Luxembourg, état des lieux

-/-

Pos. 1.2 Détermination des opportunités économiques, sociales et environnementales potentielles offertes par la construction durable

(...)

- Amélioration du cadre de vie

Il importe de tenir compte des besoins des utilisateurs en parallèle de ceux du maître d'ouvrage.

(...)

- Economie des ressources
 - o Efficacité **et efficace** énergétique

(...)

Pos. 1.3 Monitoring des mesures législatives, réglementaires et normatives en matière de développement durable

-/-

Pos 1.4 Silver Economy

-/-

Pos.2.1 World Green Building Council – WBGC

-/-

Pos. 2.2 Promotion de la construction durable et contribution au développement de l'excellence des compétences des acteurs du secteur luxembourgeois dans ce domaine

Il faudra faire le lien avec les travaux de la table ronde « Formations du secteur de la construction » initiée par le CRP-Henri Tudor et l'OAI.

Dans ce cadre, une page dédiée aux formations du secteur est en cours de développement par l'INFPC.

Pos. 2.3 Promotion et soutien des acteurs du secteur luxembourgeois de la construction (durable) à l'export

La présentation Powerpoint des initiatives de l'OAI en matière d'export est jointe à la présente pour servir, le cas échéant, de base de discussion.

Pos. 2.4. Promotion du Luxembourg en tant que pays offrant les ressources, les compétences et la compétitivité recherchées par les investisseurs immobilier, sièges de sociétés, autres

-/-

Pos. 2.5 Positionnement en termes de durabilité des Fonds d'investissement

-/-

Pos. 2.6 Communication du CNCD auprès des parties prenantes et du grand public, visibilité nationale et internationale

-/-

Pos 3.1 Cadre **européen et** national / base légale de la construction durable

L'OAI plaide de longue date pour la mise en place d'un « Code de la construction » (cf. projet de note commune ILNAS / OAI du 27/01/2009 en annexe).

*Dans le cadre de sa convention avec le Département de la Simplification Administrative (DSA) / Cellule de Facilitation en matière d'Urbanisme et d'Environnement (CFUE), l'OAI a développé une application web « **Guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement** ».*

Ce travail de recensement constitue une première étape vers l'établissement à moyen terme d'un tel Code.

Dès lors, nous sommes tout à fait disposés à prendre en main ce dossier dans le cadre du CNCD.

Pos 3.2 Achat public durable

La mise à jour de la directive européenne sur les marchés publics propose 3 avancées majeures : abandon du seul critère du prix le plus bas ; chiffre d'affaire minimal limité à 2 fois la valeur du marché ; abandon de la période de 3 ans de validité pour les références.

Lors d'une réunion de concertation Commission des Soumissions / OAI, il a été retenu que l'Ordre adresse un courrier au CRTI-B pour demander l'élaboration de tableaux d'évaluation des différents types de marchés (travaux, fournitures, services) à intégrer dans les clauses du CRTI-B.

Pos 3.3 Contribuer à la rédaction d'avis pertinents sur les propositions de lois inhérentes à la construction durable

-/-

Pos 3.4 Proposer une vision stratégique de la construction durable à long terme afin de permettre la mise en place d'une politique contextuelle adaptée

Il importe de traiter cette thématique en collaboration avec l'ILNAS et le CRTI-B.

Afin d'améliorer notamment les aspects économiques du suivi d'un projet (délai et coût), l'OAI a proposé au CRTI-B de créer au Luxembourg d'une base de données reprenant le système allemand du Baukosteninformationszentrum (www.bki.de) adaptée aux spécificités luxembourgeoises.

Pos. 3.5 Relais et soutien de la transposition des politiques européennes et nationales relatives au développement durable

Dans ses propositions dans le cadre des élections législatives, l'OAI a plaidé pour que le Luxembourg se donne des moyens similaires à ceux du secteur financier pour suivre et transposer les directives européennes en matière de construction.

Pos 3.6 Communication environnementale, sociale et économique LCA/LCC/EPD/CSR ...

-/-

Pos. 3.7 Positionnement en termes de durabilité des Fonds d'investissement

-/-

Pos 4.1 Plateforme de documentation intranet

-/-

Pos 4.2 Site internet du CNCD

-/-

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire de Gouvernement, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur



P.J. : - Présentation Powerpoint des initiatives de l'OAI en matière d'export
- Projet de note commune ILNAS / OAI du 27/01/2009

Projet (version du 27/01/09) approuvé par le Conseil de l'OAI dans sa séance du 26/01/09

Note du Ministre de l'Economie à l'attention du Conseil de Gouvernement concernant un projet en matière de veille législative (centre de veille normative)

Etablissement d'un recueil de la législation / réglementation / autres textes applicables aux domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction au Grand-Duché de Luxembourg

Constatant

- le foisonnement de dispositions légales, réglementaires et autres relatives à la construction, établies par une multiplicité d'auteurs,
- le caractère souvent incertain, contradictoire et lacuneux de ces règles,
- les nombreuses difficultés d'application de ces textes sur le terrain, auxquelles sont exposés/soumis tous les acteurs de la construction ; situations notamment décelées par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) sur base des expériences vécues par ses membres (maître d'œuvre, concepteur, prescripteur),

Soucieux de

- recueillir tous les textes applicables aux secteurs public et privé de la construction,
- déceler les incohérences et de proposer des solutions,
- assurer la hiérarchisation de ces textes,
- permettre un accès aux versions coordonnées de ces textes par le biais d'un portail unique de la construction,

Visant à

- assurer la sécurité de planification,
- assurer la sécurité juridique,
- assurer la santé et la sécurité des citoyens,
- assurer le développement de qualité et durable de notre cadre de vie,
- favoriser l'attractivité du secteur de la construction,
- augmenter la productivité du secteur de la construction,
- simplifier les procédures dans le domaine de la construction,
- réduire les coûts dans le domaine de la construction,
- réduire les délais dans le domaine de la construction,
- instaurer à moyen terme un véritable code de la construction,

le Ministre de l'Economie demande au Gouvernement de financer un projet de recherche pour établir un recueil de tous les textes applicables en matière de construction...

A titre d'illustration et comme base de travail pourront servir les exemples concrets, recueillis par l'OAI, quant aux incompatibilités, lacunes et incohérences au niveau de la législation / réglementation en matière de construction joints en annexe.

De manière générale, cette recherche pourra être nourrie et suivie par l'OAI.

Initiatives de l'OAI en matière d'export

Pierre HURT
Directeur OAI

Vu le dynamisme du secteur des architectes et des ingénieurs-conseils au Luxembourg surtout des 20 dernières années, les membres de l'OAI s'exportent:

- dans la Grande Région
- en Europe
- en dehors de l'Europe.

Atouts des membres OAI

Multi-culturalité, maîtrise des langues (polyglotte), études à l'étranger, application / adaptation à différents cadres légaux, réglementaires, normatifs, compréhension interne des systèmes français et allemand, qualité de la phase conception, qualité de la phase exécution (détails sur chantier),...

=> Plus-values que les membres de l'OAI peuvent amener à un projet.

20 axes à poursuivre

1. Réactivation récente du groupe de travail OAI «Export»
2. Lancement d'une enquête auprès des membres OAI
70 bureaux sur 670 contactés souhaitent effectuer des prestations à l'export
⇒ Liste sera présentée au Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur
3. Publications de nos membres dans des revues spécialisées internationales

4. Participations de nos membres à des prix prestigieux à l'étranger, à des concours internationaux, à des jurys de concours internationaux
5. Conférences de nos membres à l'étranger
6. Contacts auprès des ambassades / consulats
7. Diffusion encore plus suivie des publications OAI dans des revues spécialisées internationales

8. Initiatives similaires aux systèmes en F et D :

AFEX <http://www8.archi.fr/afex/> ,

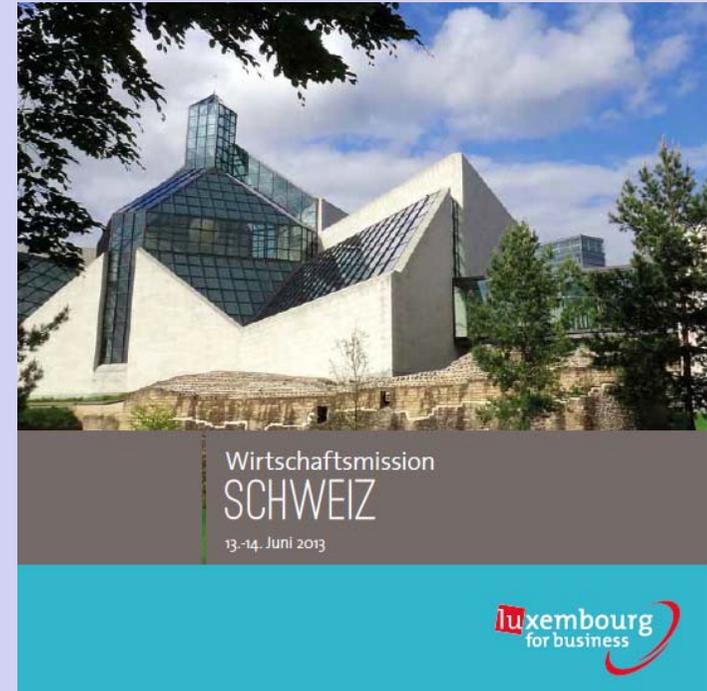
NAX <http://www.architectureexport.de/>

Proposer la création d'une asbl « ALEX - Architectes et Ingénieurs-Conseils luxembourgeois à l'export »

9. Relance de LUXBUILD

Initiative lancée dans les années 90, entre autres, par la Chambre de Commerce, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Economie : recueil présentant des concepteurs et des entreprises de construction, à présenter lors de missions économiques, à transmettre aux ambassadeurs / consuls luxembourgeois à l'étranger

10. Meilleure utilisation des voies de communication des universités étrangères
11. Participation aux voyages officiels à l'étranger organisés par la Chambre de Commerce (ex.: Suisse en juin 2013)



12. Contacts avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur
13. Contacts avec le Ministère des Classes Moyennes
14. Contacts avec le Ministère des Affaires Etrangères
15. Contacts avec l'Office du Ducroire (Luxembourg Export Credit Agency)
16. Participation au « branding » for Luxembourg
Contact avec Luxembourg for Business

17. Contacts avec le Ministère du Tourisme (architecture et ingénierie : atouts pour présenter le Luxembourg à l'étranger...)
18. Contacts avec le Ministère de la Culture (architecture et ingénierie : fait culturel)
19. Mise en place d'un cadre juridique et d'informations pour favoriser l'export (cf. statuts-types GIE, GEIE, documentation OAI avec des informations sur les autorisations de bâtir en France, en Belgique,...)

20. Constitution d'un réseau luxembourgeois « Export du secteur de la construction » regroupant les acteurs des domaines suivants: promotion, financement, conception, construction, exploitation, recyclage, ...

Cf. initiative LUXBUILD (9)

Contact avec : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre Immobilière, Groupement des Entrepreneurs, Groupement des Fabricants de Matériaux de Construction, Fédération des Artisans, Fedil, UEL, Association des Compagnies d'Assurances, LuxREAL, FIABCI, Luxembourg for Finance,...